



La société de promotion de
la photographie du Québec □

Concours
LES CLUBS PHOTO
S'EXPOSENT CHEZ
LOZEAU 2016

12^e édition

Règlement

20 juillet 2015

1. OBJECTIF

Offrir une vitrine aux membres des clubs photo inscrits auprès de la SPPQ.

2. ADMISSIBILITÉ

Tous les clubs photo inscrits auprès de la SPPQ (La Société).

3. CATÉGORIE

Ouvert à toutes les catégories : couleur, noir et blanc, sténopé, infrarouge, etc.

4. THÈMES

Thème Libre

5. EXPOSITION ET VERNISSAGE

5.1. Exposition

4 février au 1^{er} mars 2016

5.2. Vernissage

Jeudi le 11 février 2016 à 18h00
(Vins et fromages seront servis)

5.3. Lieu d'exposition

LES ATELIERS LOZEAU
2^e étage
6229 rue St-Hubert
Montréal H2S 2L9
TEL. 514-274-6577

6. BOURSES ET PRIX

6.1. Bourse de La Société

La Société offrira une bourse de 200\$ à l'exposant ayant reçu le plus grand nombre de vote du public lors du vernissage (voir article 10, page 3).

6.2. Prix du Magasin Lozeau

Le magasin offrira un certificat voyage d'une valeur de 2 000\$ comme prix de participation. Ce certificat sera tiré au sort parmi tous les exposants lors du vernissage

De plus, à la discrétion du magasin Lozeau, des prix de participation, aux gagnants et aux personnes présentes lors du vernissage pourront être remis au cours de ce dernier (voir article 10, page 3).

7. INSCRIPTION

Les clubs photo désirant participer à l'exposition doivent obligatoirement s'inscrire au préalable auprès de La Société en complétant la Section I – Inscription de la *Fiche de participation* (voir [Annexe I](#)).

LES CLUBS PHOTO S'EXPOSENT CHEZ LOZEAU 2016 – 12E ÉDITION
RÈGLEMENT

En raison de l'espace disponible, La Société se réserve le droit de limiter le nombre de clubs participants.

7.1. Date limite d'inscription

Au plus tard le 21 novembre 2015.

7.2. Frais d'inscription

Aucun frais.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

8.1. Oeuvres photographiques

- a) Maximum de 5 photos par club,
- b) Aucune photo inscrite au Circuit photo ou au Défi interclubs Mongeon-Pépin (en cours ou passé) ne sera acceptée,
- c) Limite d'une (1) photo par auteur participant,
- d) Les images doivent avoir un minimum de 8 pouces sur un côté,
- e) Les images doivent être soumises sans filigrane, sans cadre et sans bordure.

8.2. Supports

- a) Les œuvres doivent être présentées dans un cadre de 16"x 20" avec passe-partout noir ou blanc,
- b) Les cadres doivent être de préférence de métal noir, SANS VITRE.

9. REMISE DES OEUVRES

9.1. Dossier d'enregistrement

Avant de procéder à la remise des œuvres, les clubs photo doivent compléter la Section II – Enregistrement de la *Fiche de participation* (voir [Annexe I](#)) et la faire parvenir au plus tard le 9 janvier 2016 par courriel à r.lapointe@sppq.com .

NOTE : En complétant la Section II – Enregistrement de la *Fiche de participation* une feuille (page 2) sera produite indiquant le titre, l'auteur et le club photo. Les clubs peuvent imprimer cette page, la découper et utiliser les étiquettes pour identifier à son endos la photo ou l'utiliser comme modèle.

9.2. Remise des œuvres

Après avoir complété et transmis leur dossier d'enregistrement, les clubs photo pourront remettre leur œuvres entre le 9 janvier 2016 et le 2 février 2016 à:

LES ATELIERS LOZEAU
2^e étage
6229 rue St-Hubert
Montréal H2S 2L9
TEL. 514-274-6577



10. JUGEMENT

- Bourse de La Société : Vote populaire, le soir du vernissage.
- Prix du magasin Lozeau aux gagnants : Jugement par 5 juges (personnel de Lozeau, photographes professionnels).

11. DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Dévoilement du club gagnant et de la photo gagnante: le soir du vernissage.

12. RÉCUPÉRATION DES OEUVRES

Les clubs photo pourront récupérer à raison d'un délégué par club leurs œuvres auprès de Les Ateliers Lozeau au 2^e étage entre le 3 mars et le 24 mars 2016.

À l'échéance de la date de récupération des œuvres, celles n'ayant pas été récupérées pourront, à la demande écrite (par courriel, voir article 14) d'un club photo, leur être expédiées par courrier. Les frais de transport seront alors à la charge des clubs photo (paiement sur réception).

13. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription et l'enregistrement du dossier impliquent l'acceptation du présent Règlement par les auteurs des œuvres et les clubs participants.

Chacun des clubs est responsable de la préparation des dossiers et de la transmission des œuvres en bonne et due forme. Les erreurs sont à la charge des clubs photo et entraîneront soit un dépointage ou une disqualification.

14. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement peut être adressée à :

René Lapointe,
responsable du concours
r.lapointe@sppq.com
Tél. : 514-256-8207

ANNEXE DU FORMULAIRE NUMÉRIQUE

[Cliquer \(Ctrl-Clic\) sur le titre de l'annexe pour télécharger le formulaire.](#)

NOTE : Le formulaire doit être complété numériquement. Les formulaires complétés manuellement et par la suite numérisés (scanné) ne seront pas admis.

Vous devez disposer d'Adobe Reader pour ouvrir et compléter le formulaire de cette annexe. Si vous ne disposez pas de la plus récente version d'Adobe Reader, nous vous conseillons de la [télécharger gratuitement](#) et de l'installer sur votre ordinateur

Annexe I [FICHE DE PARTICIPATION](#)

Pour être inscrit et enregistrer les œuvres à les *Clubs photo s'exposent chez Lozeau 2016*, un club doit compléter la *Fiche de participation* et la transmettre en 2 étapes:

Étape 1 – Inscription du club

Le club doit s'inscrire en complétant la section I de la *Fiche de participation* et la transmettre par courriel à La Société. (voir les détails à l'article 7, page 1).

1. Télécharger la [Fiche de participation](#);
2. Compléter la Section I – Inscription en suivant les instructions au bas de la section ;
3. Transmettre le fichier par courriel à: r.lapointe@sppq.com au plus tard le 21 novembre 2015.

Étape 2 – Enregistrement des oeuvres

Le club doit enregistrer les œuvres qu'il présente en complétant la section II de la *Fiche de participation* et la transmettre par courriel à La Société. (voir les détails à l'article 9.1, page 2).

1. Ouvrir la *Fiche de participation* que vous avez sauvegardée sur votre ordinateur à l'étape 1 ci-dessus;
2. Compléter la Section II – Enregistrement en suivant les instructions au bas de la section;
3. Transmettre le fichier par courriel à: r.lapointe@sppq.com au plus tard le 9 janvier 2016.

NOTE : Vous pouvez utiliser les étiquettes à la page 2 du formulaire pour identifier les photos à leur endos.

4. Vous pouvez par la suite procéder à la remise de vos photos conformément à l'article 9.2, page 2.